



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUIN 2026

Commune de FRANCUEIL

l'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juin, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe, en session ordinaire sous la présidence de Madame Lydie SORDON, Maire.

Convocations envoyées le 21 mai 2026

Étaient présents :

Mme Lydie SORDON, Maire,
Mmes GUIGNARD Bénédicte, Nicole BODARD, Michèle MOLINIER, Sandrine AVENET, Aude JOLY,
Caroline CHERY, Manuela DA SILVA

MM. Dider BISSON, Franck BRUGEAS, Louis d'ASTORG, Jean-Louis LEVEQUE, Bernard BOURREAU,
Mickaël TERRIERE, Mickaël BOUGNAUD

Absent excusé ayant donné procuration :

Absent excusé sans procuration :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 15

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 15

Mme Manuela DA SILVA a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Institutions et vie politique :

- Modification de la délibération n°024.2026.30.03 : ajout d'un membre au Comité « Développement économique, commerces & services »
- Intercommunalité : Comité de Pilotage pour suivre le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher – Désignation des membres
- Intercommunalité & Finances – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher – Désignation des membres
- Intercommunalité : désignation des élus représentants la commune pour le Comité de Pilotage Plan Intercommunal de Sauvegarde
- Intercommunalité : désignation des membres des commissions thématiques
- Intercommunalité : désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentant la commune à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Finances locales :

- Détermination des durées d'amortissement applicables à certaines catégories d'immobilisations
- Demandes de subvention 2026

Informations diverses :

- Compte-rendu de la commission de voirie : Rue du pont – Rue des écoles – Chemin de la Bondonnière – Installation de panneaux de signalisation – Rue de moulin fort
- Compte-rendu de la commission des bâtiments : Salle des fêtes
- Compte rendu de la commission commerces et développement économique
- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Maire

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°039.2026.01.06 – Ajout d'un nouveau membre au Comité « Développement économique, commerces & services »

Mme la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal une partie de la délibération n°024.2026.30.03 en date du 30 mars 2026, concernant la constitution des comités communales et énumère les différents membres du comité "Développement économique, commerces et services".

*** Comité Consultatif Développement économique, commerces et services**

Présidente : Lydie SORDON
Vice-président : Didier BISSON
Membres élus : Mickaël TERRIERE - Nicole BODARD - Mickaël BOUGNAUD –
Sandrine AVENET - Caroline CHERY
Citoyens : Philippe PIGACHE - Julien GRANDJEAN - Sandrine PETEREAU

M. Franck BRUGEAS souhaite intégrer ce comité.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner M. Franck BRUGEAS comme membre du comité Développement économique et services.

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°040.2026.01.06 – Intercommunalité : Comité de pilotage pour suivre le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher – Désignation des membres

La Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher dispose de la Compétence Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) depuis 2015.

Le PLUi de la communauté de communes a été approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 28 octobre 2021.

Lors de la réalisation du PLUi, les élus communautaires avaient fait le choix, par délibération du 17 décembre 2015, des modalités de collaboration pour l'élaboration du plan local d'Urbanisme

intercommunal sur le périmètre de la communauté de communes, et avaient notamment créé un Comité de Pilotage (COPIL) pour assurer le suivi de cette élaboration.

Par la suite, bien que le PLUI ait été approuvé et est actuellement en vigueur, il a été décidé par les élus de maintenir le COPIL pour assurer le suivi du PLUI, et le suivi de chacune de ses évolutions (modification, révision, déclaration de projets, ...).

Le conseil communautaire, par suite des deux précédents mandats a décidé, lors de sa réunion du 30 avril 2026, à l'unanimité de renouveler le COPIL PLUI, pour ce nouveau mandat, avec les mêmes modalités qu'auparavant, c'est-à-dire un élu titulaire et un élu suppléant par commune, non obligatoirement élu communautaire.

Mme la Présidente de la communauté de communes, Anne BAYON de NOYER et M. le Vice-Président délégué, Jean-Claude OMONT, sont membres de droit du COPIL.

Il convient que le conseil municipal désigne les deux élus au sein de ce COPIL PLUI créé par la communauté de communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher.

Proposition

Titulaire : Lydie SORDON
Suppléant : Franck BRUGEAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER, pour siéger au sein de la Comité de Pilotage Plan local d'Urbanisme intercommunal (COPIL PLUI) de la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher :
Membre titulaire : Lydie SORDON
Membre suppléant : Franck BRUGEAS

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°041.2026.01.06 – Intercommunalité et Finances : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher – Désignation des membres

La Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher, soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique dispose d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en application des dispositions de l'article L. 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Cette commission, dont le rôle est d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), doit être composée de représentants désignés par chaque conseil municipal. Chaque commune est représentée par un titulaire et un suppléant, non obligatoirement élu intercommunal.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour désigner deux élus (un élu titulaire et un élu suppléant) au sein de la CLECT de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher.

Proposition

Titulaire : Didier BISSON
Suppléant : Mickaël TERRIÈRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE**, pour siéger au sein de la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher :
Membre titulaire : Didier BISSON
Membre suppléant : Mickaël TERRIÈRE

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Intercommunalité : Désignation des élus représentants la commune pour le Comité de pilotage du Plan Intercommunal de Sauvegarde
--

Depuis la loi MATRAS du 25 novembre 2021 et le décret du 20 juin 2022, les EPCI ayant au moins une commune avec l'obligation de réaliser un PCS, ont l'obligation de réaliser un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) avant le 26 novembre 2026.

La Communauté de communes doit se doter d'un Plan Inter-Communal de Sauvegarde (PICS), document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées.

CE document organise la coordination et la solidarité intercommunale. L'idée est d'apporter une réponse aux situations de crise en organisant a minima :

- La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
- La mutualisation des capacités communales,
- La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Chaque commune est représentée au sein de cette commission, par un titulaire et un suppléant, désignés par délibération du Conseil Municipal

Proposition :

- Titulaire : Bernard Bourreau
- Suppléant : Franck Brugeas

Le Conseil municipal accepte la proposition de Mme la Maire

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Intercommunalité : Désignation des membres des commissions thématiques

Le conseil communautaire a décidé unanimement de créer des commissions thématiques pour le fonctionnement de la Communauté de communes.

La proposition des élus municipaux sera entérinée par délibération du Conseil communautaire.

- Conseil d'exploitation unique des régies « eau potable » et « assainissement des eaux usées »

Proposition	- Titulaire :	Bernard BOURREAU
	- Suppléant :	Jean-Louis LEVEQUE

- Affaires économiques, Tourisme & Attractivité
 Proposition : - Titulaire : Aude JOLY
 - Suppléant : Bénédicte GUIGNARD

- Environnement (PCAET – Déchets Ménagers – Projet Alimentaire – Agriculture – Énergies renouvelables)
 Proposition : - Titulaire : Bernard BOURREAU
 - Suppléant : Nicole BODARD

- Voirie – Service commun Voirie
 Proposition : - Titulaire : Franck BRUGEAS
 - Suppléant : Bernard BOURREAU

- Finances, Mutualisations et suivi des travaux et projets
 Proposition : - Titulaire : Didier BISSON
 - Suppléant : Mickael TERRIERE

- Aménagement de l'espace – PLUi – GEMAPI & Mobilités
 Proposition : - Titulaire : Lydie SORDON
 - Suppléant : Caroline CHERY

- Habitat – Citoyens Français itinérants – Petites Villes de Demain
 Proposition : - Titulaire : Nicole BODARD
 - Suppléant : Manuela DA SILVA

- Culture & Sports
 Proposition : - Titulaire : Bénédicte GUIGNARD
 - Suppléant : Jean-Louis LEVEQUE

- Petites Enfance – Enfance – Jeunesse - Parentalité
 Proposition : - Titulaire : Michèle MOLINIER
 - Suppléant : Manuela DA SILVA

Le Conseil municipal accepte la proposition de Mme la Maire

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Intercommunalité : désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentant la commune à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

La création de la Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID) est obligatoire pour les communautés de communes.

Cette commission sera composée obligatoirement de la Présidente de la Communauté de communes et de 10 commissaires titulaires et autant de suppléants, choisis par le directeur Départemental des Finances Publiques, sur proposition de la Communauté de communes.

Mme la Maire demande à l'Assemblée si des élus seraient intéressés, car la communauté de communes doit fournir une liste de 40 noms pour l'établissement de la liste.

Proposition :

- Titulaire : Louis d'ASTORG
- Suppléant : Caroline CHERY

Le Conseil municipal accepte la proposition de Mme la Maire

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°042.2026.01.06 – Détermination des durées d'amortissement applicables à certaines catégories d'immobilisations
--

Le Conseil municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment :

- L'article L. 2321-2-28°, relatif à l'obligation d'amortir les subventions d'équipement versées pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- L'article R. 2321-1, fixant les règles applicables aux amortissements des communes ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, qui pose le principe de l'amortissement au prorata temporis à compter de la date de mise en service des biens ;

Vu le décret n°96-523 du 13 juin 1996, pris pour application de l'article L. 2321-2 du CGCT ;

Vu l'instruction M57, qui prévoit la possibilité de déroger à la règle du prorata temporis dans une logique d'approche par les enjeux, notamment pour les biens de faible valeur, les subventions d'équipement versées et les immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé ;

Considérant que la commune de Francueil comptant moins de 3 500 habitants, n'est soumise à l'obligation d'amortir que les subventions d'équipement versées (comptes 204), conformément à l'article L. 2321-2-28° du CGCT ;

Considérant que, pour des raisons de simplification comptable et de cohérence avec les pratiques locales, il est nécessaire de fixer des durées d'amortissement adaptées et d'aménager la règle du prorata temporis pour certaines catégories de biens ;

Considérant que la date de mise en service d'un bien correspond à sa date de livraison ou de réception, ou, par mesure de simplification, à la date du dernier mandat émis pour son acquisition ;

Les durées d'amortissements sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens à l'exception :

- * des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- * des frais d'études non suivis de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- * des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- * des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- * des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
 - o cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
 - o trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
 - o quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national ;

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations et subventions.

Durées d'amortissement indicatives pour les collectivités de moins de 3 500 habitants		
Amortissement des biens dont la valeur d'achat est supérieure à 1 500 €		
Compte	Libellé du compte	Durée amortissement
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion non suivi de réalisation	10 ans
204...	Subvention d'équipement versées pour les biens mobiliers, matériels et études	5 ans
204...	Subvention d'équipement versées pour les biens immobiliers, installations	30 ans
204...	Subvention d'équipement versées pour les infrastructures d'intérêt national	40 ans
2157	Matériel et outillage technique	15 ans
2182	Matériel de transport	15 ans

La nomenclature M 57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date de mise en service de l'immobilisation.

Or, pour des questions de simplification, il est possible d'amortir ces biens « en année pleine », quelle que soit leur date d'acquisition.

Il est donc proposé d'adopter cette règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire par dérogation à la règle de calcul au « prorata temporis ».

Sur le rapport présenté par Mme la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Acte que le calcul de l'amortissement des subventions d'équipement versées ou des immobilisations s'effectuera selon la méthode linéaire par dérogation à la règle de calcul au "prorata temporis".
- Approuve les durées d'amortissement du tableau ci-dessus pour le budget principal et pour tous les biens concernés dont l'acquisition aura été établie à compter du 1er janvier 2026.

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de subvention 2026 – Cop's Civray Cycling

Suite à la demande de complément d'information, l'association Cop's Civray Cycling a fourni le dernier compte rendu de l'Assemblée Générale.

A la lecture du compte-rendu, il est stipulé :

- 71 licenciés dont 3 enfants de Francueil
- Le solde en banque au 30/09/2025 est de 5 745.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
- De ne pas verser de subvention au vu de l'excédent de l'association.

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Compte-rendu du comité voirie

Mme la Maire laisse la parole à M. Franck BRUGEAS, rapporteur de cette commission.

Rue du Pont : l'abattage des arbres a été effectué en avril dernier. Une étude financière a été faite pour créer un sentier piétonnier qui s'élève à 40 485 €.

La commission a donné un avis favorable à ce projet avec une prise en charge partielle par la CCBVC dans le cadre de l'acompte « compétence voirie » 2026.

Avis du Conseil Municipal

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Rue des Écoles : Reprise des caniveaux et création d'un regard de collecte des eaux pluviales

La commission a donné un avis favorable à ce projet. Un devis a été établi par la CCBVC pour un montant de 4 400 €.

Avis du Conseil Municipal

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Chemin de la Bondonnière : Reprofilage et renforcement du chemin

La commission a donné un avis favorable à ce projet. Un devis a été établi par l'entreprise BUSSEUR pour un montant de 1 800.00 €,

Avis du Conseil Municipal

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Installation de panneaux de signalisation :

- Panneaux indicateurs pour : Camping « Le Moulin Fort » - Haras « la Clé des Champs »
- Cimetière, cabinet infirmier, salle des fêtes etc.
- Création d'une place de stationnement handicapé sur la Place Sylvain Cormier
- Panneaux limitation de vitesse :
 - 30 km/h pour la Rue du Pont
 - 30 km/h pour la Rue du Moulin fort (Rue du Port Olivier)

- 50 km/h pour la RD80 – la demande a été faite auprès des services du Conseil Départemental
- Miroir au bout de la Rue du Moulin Fort – une demande a été faite auprès des services du Conseil Départemental qui a refusé.
- Un compteur sera installé sur la D76 afin de dénombrer le nombre de passages (voitures, cars, vélos etc.)

Avis du Conseil Municipal

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Rue du Moulin Fort : Dégradation du Chemin Rural 45 dû au passage des camions de l'entreprise LANTANA ; Un courrier a été envoyé par M. EHLINGER, un rendez-vous sur place a eu lieu en présence de M. EHLINGER et Sébastien PAVY. Mais à ce jour, aucuns travaux n'ont été engagés.

Avis du Conseil Municipal

Vote :

Présents : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Compte-rendu du comité des bâtiments

Mme la Maire laisse la parole à M. Franck BRUGEAS, rapporteur de cette commission.

Salle des fêtes : un diagnostic électrique a été effectué afin de voir si la puissance actuelle est suffisante. Le résultat montre qu'il y a lieu de demander une augmentation de puissance et par la même occasion de faire un changement de compteur afin que nous puissions avoir les consommations en temps réelles.

Une demande a été faite auprès du SIEIL et ce changement se fera le 2 juillet.

DELIBERATION N°043.2026.01.06 – Fixation du loyer du Bar-Restaurant sis 1 Place Sylvain Cormier

Mme la Maire laisse la parole à M. Didier BISSON, rapporteur de cette commission.

Vente ou Réouverture du Bar-Restaurant : le comité souhaite la réouverture du bar-restaurant. Afin de pouvoir finaliser le dossier d'appel à candidature, le Conseil Municipal doit fixer le loyer.

M. BISSON propose que pour rendre l'offre attractive et de soutenir le démarrage de l'activité du futur exploitant, de mettre en place un loyer progressif.

Il propose que le Conseil Municipal :

1. fixer le montant du loyer mensuel progressif comme suit :
 - Première année : 100 € HC (Hors Charges)
 - Deuxième année : 200 € HC
 - Troisième année : 350 € HC
2. Précise que ce loyer sera indexé, à compter de la quatrième année et pour les années suivantes, sur l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) publié par l'INSEE, selon les modalités légales en vigueur.

Avis du Conseil Municipal

Vote :

Présents : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Compte-rendu du comité culture et animations

Mme la Maire laisse la parole à Mme Bénédicte Guignard, rapporteur de cette commission.

- Marché de Noël : 5 décembre. Le marché aura désormais lieu de 14H à 22H. Concert de la chorale à l'Eglise. Recrutement d'un Père Noël. Evolution du marché (stands, etc.)
- Fête de la Saint Jean : accompagnement de Mme Bourreau.
- Inauguration de l'école : vendredi 2 octobre 2026. Temps avec les enfants et élus afin de réfléchir sur Georges Sand puis invitation des parents. Sortie pour les enfants à la maison de Georges Sand.

Compte-rendu de la commission communication

Mme la Maire laisse la parole à M. Bougnaud Mickaël, rapporteur de cette commission.

- Compte Facebook : pérenniser ce compte, faire de la communication descendante. Faire du relais par rapport à l'intra-muros.
- Avoir un support papier : Francueil Info (journal trimestriel).
- Guide pratique à remettre à jour.
- Site Internet : visio avec Intra-Muros qui propose un module web et une application.
- Charte graphique : différencier Francueil des autres communes.
- Visibilité de la commune lors des événements : Francueil pourrait avoir une banderole pour soutenir les associations et commerce.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

Vu la délibération n° 022.2026.30.03 relative aux délégations de pouvoirs au Maire,

Les décisions prises par Mme la Maire au titre des délégations du Conseil municipal sont soumises aux mêmes règles de contrôle et de publicité que si elles étaient prises par le Conseil municipal lui-même (L. 2122-23, al. 1 du CGCT).

Mme la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base des attributions déléguées à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

7) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Décision n°2026/004 - renouvellement de la concession D47

12) exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.

N°	Parcelle(s)	Adresse	Exercice du droit de préemption
2026-009	D2506 (lot 6)	1 Place Sylvain Cormier	NON

2026-010	B354-420-421-422-423-424-425-2093-2151-2153	7 rue du Clos de la Bergerie	NON
2026-011	D2506 (lot 2)	1 Place Sylvain Cormier	NON
2026-012	B1014	Le Haut Coulommiers	NON

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Epopée Royal : course de 125kms et 55kms (passage par les châteaux de la Loire, arrivée finale au Jeu de Paume). Les coureurs aimeraient passer par Francueil avec un point chaud. Trouver des bénévoles. Support médical (6 kinés, 2 podologues, des infirmières etc.) : 21 novembre 2026. Arrivée à Amboise ils seront accueillis par le lycée viticole. Animation façon guinguette. Les bénéfices seront reversés aux Invincibles (maladie de Charcot).
- ❖ Courrier de remerciements des Amis des écuries la Clé des Champs pour le versement de la subvention.
- ❖ Courrier du SIELL : motion loi de décentralisation.
- ❖ Courrier du Chef de cabinet du Premier Ministre.
- ❖ Compte-rendu du RDV avec l'association l'Epopée Royale.
- ❖ Dates à retenir :

Samedi 6 juin		Café du Maire (10h à 12h) au Proxi.
Samedi 6 juin	PLT	Au Moulin Neuf puis 16H30 café Jardins
Dimanche 7 juin	APE	Brocante
Dimanche 7 juin	TRIAL	Trial inter-ligues
Jeudi 18 juin	Mairie	Cérémonie du 18 juin (10H30 au cimetière)
Samedi 20 juin et dimanche 21	CDF	Fête de la St Jean en musique
Dimanche 28 juin	APE	Fête des écoles (kermesse : 14H)
Lundi 29 juin	RPI	Remise des prix pour le départ des CM2 (matin).
Dimanche 5 juillet	UNC	Méchoui (salle des fêtes)
Samedi 18 juillet	CCBVC	Jour de Cher
Dimanche 30 août	Bon Accueil	Randonnée du Bon Accueil
Samedi 5 septembre	Goguette	En Goguette
Samedi 19 septembre		Concert Jazz
Vendredi 2 octobre	Mairie	Inauguration de l'école
Dimanche 4 octobre		Fête de l'automne

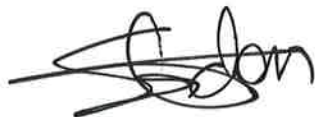
- ❖ Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil Municipal :

Lundi 29 juin à 19h00	Lundi 07 septembre à 19h00
Lundi 12 octobre à 19h00	Lundi 23 novembre à 19h00
Lundi 11 janvier à 19H00	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25

La Maire,

Lydie SORDON




La secrétaire de séance,

Manuela DA SILVA

